

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **MARDI 10 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON - Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET - Michèle ROBERT - Lilian BEGUE - Pierrette LEHAY - Stéphanie HERVAGault - Aurélie VULLO STIENNE - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

- Jean-Luc DELLIÈRE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

- Meggie GENDROT

Secrétaire : Pierrette LEHAY

Sans observation, le procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2019 est adopté.

<b>QUESTION 1 Délib 2019-07-49</b>	<b>PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE et COMPTE ADMINISTRATIF CCPL 2018</b>
--	--

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 de l'ex communauté de communes du Pays de Loiron ainsi que les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Ce document a été approuvé par le Conseil Communautaire de la nouvelle entité Laval Agglomération le 17 juin 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte et il est à la disposition du public.

<b>QUESTION 2 Délib 2019-07-50</b>	<b>LAVAL AGGLOMERATION : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME</b>
--	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la présence à Laval Agglomération, d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dénommé "service des autorisations du droit des sols(service ADS).

L'instruction des autorisations d'urbanisme est **un service et non une compétence**. Elle vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à la commune.

Avant la fusion, une convention d'adhésion à ce service a été passée avec les 14 communes du Pays de Loiron avec une facturation à la prestation

Afin de prendre en compte la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la Communauté de communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération, il est proposé aujourd'hui d'adhérer directement au service commun ADS. Cette adhésion engendre l'abrogation de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations des actes et autorisations d'urbanisme qui lie la commune à Laval Agglomération, à cette même date, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette adhésion ne changera ni le périmètre d'intervention ni le fonctionnement du service, seules les modalités financières seront modifiées : la facturation à l'acte sera remplacée par une participation forfaitaire, prélevée sur l'attribution de compensation que Laval Agglomération verse à la collectivité. Ce forfait est basé sur la moyenne facturée des 3 dernières années, soit :

Commune / période	Année 2015 (6 mois)	Année 2016	Année 2017	Année 2018	MOYENNE 2016/2018
Le Bourgneuf la Forêt	4 453 €	6 322 €	10 307 €	6 494 €	7 708 €

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations du droits des sols mis en place par la communauté d'agglomération "Laval Agglomération", **à compter du 1er janvier 2019.**

La participation de 7 708 € viendra en déduction de l'Attribution de Compensation (AC)

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2019-17-51</b>	<b>LAVAL AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES</b>
--	--

François BERROU informe l'assemblée que la CLECT (définition en titre) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des Attributions de Compensation (AC). Elle s'est réunie les 19 juin et 10 juillet 2019 pour évaluer :

- les transferts de fiscalité liés à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- les transferts et restitutions de compétences liées à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- le transfert de compétence Enseignements Artistiques

Son rapport a été adopté en séance du 10 juillet 2019. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite à la fusion avec Laval Agglomération le montant du transfert de fiscalité s'élève à (recettes communales de 2018) .....270 847.00 €

La compétence entretien des chemins de randonnées est transférée à la commune  
pour un montant de ..... + 3 955.00 €

**Soit une attribution de compensation à la commune avant déduction des charges de ..274 802.00 €**

A cette somme sont retirés le coût des services et compétences transférés à Laval Agglo, par conséquent une charge budgétaire en moins pour la commune à savoir :

-charge informatique Médiathèque .....	- 514.00
-participation au SDIS.....	-37 068.00
-Adhésion Droit des sols (instruction urbanisme).....	-7 708.00
-Dispositif Argent de Poche.....	-440.00
<b>TOTAL DEPENSES EN MOINS POUR LA COMMUNE.....</b>	<b>45 730.00</b>

Portant l'attribution de compensation provisoire versée à la commune à .....229 072.00 €

François BERROU précise que la CLECT a également évalué et validé le transfert de versement de subventions aux associations Enseignements Artistiques de la commune de l'Huisserie à Laval Agglomération.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité  
**APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 10 juillet 2019.

<b>QUESTION 4</b>	<b>PRESENTATION REFLEXION URBAINE ET ARCHITECTURALE – ENSEMBLE IMMOBILIER DE L'ECOLE PUBLIQUE</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle les contrats passés avec le CAUE pour une mission de réflexion sur l'aménagement des cours de l'école publique mais également sur une évolution du groupe scolaire à plus ou moins long terme.

Trois simulations ont été remises :

-Une simulation avec restructuration partielle du bâti existant, démolition de deux classes élémentaires et construction de locaux neufs

- Deux simulations avec démolition de tout le bâti et reconstruction d'un groupe scolaire neuf.

Ces trois hypothèses ont été élaborées en intégrant l'espace des locatifs du Petits Saint-Gilles élargissant ainsi le périmètre d'étude prédéfini.

L'intégration du petit Saint-Gilles par le CAUE dans la réflexion d'organisation du site de l'école amènerait à reconsidérer les travaux de rénovations de ce bâtiment.

Plusieurs questions se posent :

- Remise en question du projet de rénovation énergétique du Petit Saint-Gilles pour se réserver la possibilité d'une affectation à un futur projet de l'école,
- Etude d'une évolution de l'école plutôt côté sud sur le terrain des consorts Brancherie pour permettre de conserver le Petit Saint-Gilles,
- Affectation du local professionnel du Petit Saint-Gilles comme envisagé en logement ou autre utilisation : suggestion affectation au service animation jeunesse

Après débat, il ressort que

- la transformation du local professionnel en logement semble plus pertinente du fait de la présence déjà de deux locatifs,
- le local animation jeunesse est plutôt à analyser à proximité directe avec la Médiathèque
- l'extension si besoin de surface du groupe scolaire est à envisager sur les terrains côté Sud et classés en zone UL au PLUi – Un contact avec les propriétaires pourrait se faire
- l'aménagement à minima dans le moment, des cours extérieures s'il est envisagé des travaux d'importance sur le groupe scolaire et sans emprise sur le foncier du Petit Saint-Gilles

Le Conseil Municipal après ces constats par un vote 16 OUI et 1 ABSTENTION confirme qu'il est demandé au CAUE de proposer un aménagement sommaire de la cour des élémentaires à l'intérieur du périmètre existant.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2019-07-52</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS</b>
--	--

Roland PAQUET donne compte-rendu des questions abordées en commission bâtiments du 7 septembre à savoir :

Local Pétanque :

Le projet d'extension consiste au doublement de l'actuel local pétanque situé Parc de Morfelon tel que étudié par MF Architecte de Vitré.

En sus de la construction du bâtiment, il est prévu l'amenée des réseaux eaux potable et eaux usées pour l'installation du sanitaire dans la partie existante.

Le coût estimé du projet pour les lots terrassements/réseaux, charpente couverture et plomberie/électricité est de 18 300 € HT

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'extension du local pétanque tel que présenté,

**DECIDE** de lancer la consultation pour les trois lots auprès des entreprises.

Aménagement d'une office salle des fêtes :

Afin de limiter l'utilisation de la cuisine en semaine scolaire lors d'occupation de la salle des fêtes pour des réunions ou petites manifestations, il est proposé de supprimer les sanitaires pour l'aménager en une office qui pourrait comprendre un plan de travail avec évier, réfrigérateur, plaque de cuisson et lave-vaisselle.

Le Conseil Municipal est favorable à l'étude de ce projet.

Divers :

Il a été confirmé la commande de 3 sèche-mains aux sanitaires de la salle des sports pour un montant de 2 225 € TTC

Il a été installé un WC inox aux sanitaires route de Fougères pour un montant de 1 439 € TTC et il est validé d'en installer un au bloc sanitaires de Morfelon et un à l'abri car Place de la Tannerie.

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2019-07-53</b>	<b>TRAVAUX DE RENOVATIONS ENERGETIQUES ET TRANSFORMATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL EN LOGEMENT</b>
--	---

Il est rappelé la décision du 24 juin dernier de lancer une consultation pour le recrutement d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour les travaux de rénovations énergétiques sur deux immeubles de logements rue Saint-Gilles et transformation du local professionnel du petit Saint-Gilles en logement.

3 cabinets d'étude ont été consultés.

Une seule offre a été remise d'un montant de 16 625 € HT sur un montant de travaux estimés à 210 000 € TTC pour les missions de DIAG – AVP – PRO/DCE – ACT – VISA – DET-T – AOR et RT.

Aussi, après avoir pris connaissance de la proposition chiffrée, des compétences et références du cabinet FLU'BAT CONCEPT de Laval mandataire et des deux cotraitants SARL PROJ'ELECT Concept de Laval et Patrick JOUAULT de AZE,

**Le Conseil Municipal**, à la majorité des voix (vote 13 OUI et 4 ABSTENTIONS )

**CONFIRME** le projet des travaux énergétiques des deux immeubles de logements avec la transformation du local professionnel du petit Saint-Gilles en logement.

**CONFIE** la maîtrise d'oeuvre du projet au cabinet FLU'BAT CONCEPT de Laval mandataire et des deux cotraitants SARL PROJ'ELECT Concept de Laval et Patrick JOUAULT de AZE, pour un montant de 16 625 € HT

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre

**SOLLICITE** les aides suivantes :

- L'aide régionale dans le cadre du CTR (Contrat Territoire-Région)
- L'aide départementale dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental volet « Habitat »
- Les aides CEE (Certificats d'Economies d'Energie)

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2019-07-54</b>	<b>FINANCEMENT CLASSE DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE</b> <b>VIREMENT DU COMPTE CREDITS DIVERS ART 6574</b>
--	--

Monsieur le Maire rappelle la subvention portée au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2019 à titre de participation pour la classe découverte des CE de l'Ecole Publique à hauteur de 88 € x 19 élèves.

Il précise qu'un enfant supplémentaire a participé à la sortie et qu'il y a lieu de transférer 88 € du crédit divers du compte 6574 à la Coopérative Scolaire portant ainsi la subvention de 1 672 € à 1 760 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce virement de crédit au sein de l'article 6574.

<b>QUESTION 8</b> <b>Délib 2019-07-55</b>	<b>TARIFS 2020</b> <b>VALIDATION REGLEMENT OCCUPATION SALLE POLYVALENTE</b> <b>PRIME DE FIN D'ANNEE 2019</b>
--	--

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 ainsi que les modifications au règlement d'occupation des locaux de la salle des fêtes et de la salle des sports pour manifestations festives.

PHOTOCOPIES	2020	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	0,30 €	0,60 €
Recto-Verso A4	0,40 €	0,80 €
Recto A3	0,40 €	0,80 €
Recto-Verso A3	0,45 €	0,90 €
Associations Loi 1901 fournissant le papier	0,05 €	0,10 €
LOCATIONS	Commune	Extérieur
Table avec pieds	1,65 €	3,20 €
Table avec tréteaux	0,90 €	1,60 €
Banc	0,25 €	0,50 €
Chaise	0,25 €	0,50 €
Barrière (pour 4 jours)	1,65 €	3,20 €
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	26,00 €	

Sont considérés comme habitants de la Commune, les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).

**Gratuit** pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.

Caution de **250.00 €** lors de la location du matériel sono.

Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois. Un chèque de caution de **8 €** par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de **perte** ou **détérioration**, le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.

AUTRES LOCATIONS		Tarifs 2020
<i>Droit de place</i>		
<i>sur le marché</i>	annuel sans électricité	<b>64,50 €</b>
	annuel avec électricité	<b>125,80 €</b>
	hebdomadaire - 10 m <sup>2</sup>	<b>2,90 €</b>
	Plus de 10 m <sup>2</sup> et par m <sup>2</sup> supplém.	<b>0,60 €</b>
<i>GAUTIER CONCEPT</i>	annuel	<b>32,00 €</b>
<i>Taxi BRANEYRE</i>	annuel	<b>32,70 €</b>
<i>Concession cimetière</i>	15 ans	<b>55,60 €</b>
	30 ans	<b>110,90 €</b>
<i>concession cinéraire</i>	15 ans	<b>362,30 €</b>
	30 ans	<b>386,30 €</b>
	60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)	
<i>Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir</i>		<b>16,60 €</b>
<i>Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)</i>	15 ans	<b>27,80 €</b>
Location salle du Conseil	1/2 journée	<b>17,10 €</b>
	Journée	<b>29,00 €</b>
Location salle Saint Martin	1/2 journée	<b>17,10 €</b>
	Journée	<b>29,00 €</b>

<b>SALLE POLYVALENTE</b>		<b>TARIFS 2020</b>
<i>Salle des sports</i>		
Banquet, sauterie, repas froid	ext.	<b>274,10 €</b>
Repas chaud, spectacle	loc.	<b>219,80 €</b>
Bal de Saint Sylvestre	ext.	<b>427,80 €</b>
	prof.	<b>1 372,10 €</b>
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	<b>171,70 €</b>
	loc.	<b>114,40 €</b>
Frais de fonctionnement association manifestation lucrative		
<i>Salle des fêtes</i>		
Assemblée générale, réunion	ext.	<b>68,70 €</b>
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	<b>165,40 €</b>
	loc.	<b>118,70 €</b>
Bal de Saint Sylvestre	ext.	<b>356,60 €</b>
	loc.	<b>238,00 €</b>
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	<b>80,30 €</b>
	loc.	<b>56,90 €</b>
Forfait Podium 12 m <sup>2</sup>		
<i>Cuisine</i>		
Repas chaud avec équipement de cuisson		<b>112,30 €</b>
Buffet froid sans équipement de cuisson		<b>71,70 €</b>
Cuisine pour Vin d'honneur		<b>25,40 €</b>
Vaisselle		<b>0,05 €</b>
Four électrique (traiteur)		<b>40,90 €</b>
<i>Divers</i>		
Moquette (le flanc)		<b>1,28 €</b>
<b>Facturation d'une 1/2 salle supplémentaire pour occupation 2ème journée</b>		
<b>Facturation d'une 1/4 salle supplémentaire pour occupation la veille (préparation installation)</b>		
<b>Gratuite</b> pour les associations Loi 1901 de la commune à l'exception de la cuisine et de la vaisselle.		
<b>Déprédations :</b>	~ matériel & mobilier : Remboursement de la valeur à neuf du matériel détéri	
	~ bâtiments & abords immédiats : Remboursement intégral des travaux effect	
Versement d'une caution de <b>300 €</b> à la remise des clés		
Versement d'une caution de <b>150 €</b> pour l'utilisation du four électrique		

Les modalités d'entrée dans les lieux au règlement d'utilisation des locaux de la salle des fêtes et de la salle des sports pour manifestations festives sont modifiées comme suivant :

« Au moment de son entrée dans la salle, l'utilisateur prend connaissance des locaux, du matériel et de la vaisselle si demandée. Il signe l'état des lieux conjointement avec la personne habilitée à représenter la commune pour la gestion des salles.

↳ Les clés sont à prendre le samedi matin entre 9 h et 12 h (ou le vendredi après 16h30 si location la veille au soir) et à rendre à la mairie le dimanche matin **9h au plus tard** dans la boîte à lettres.

Si location le dimanche seulement, remettre les clés le lundi matin à la Mairie ou dans la boîte à lettres après la location. »

Les autres conditions portées à cet article et au reste du règlement sont maintenues.

### **Prime de fin d'année 2019 versée aux agents territoriaux :**

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe la prime de fin d'année à 944 € nette pour un agent à temps complet.

Les modalités de versement restent à confirmer soit en prime annuelle comme les années passées, soit par le RIFSEP (Régime Indemnitaire en Fonction des Suggestions et de l'Engagement Professionnel) si la décision sur les conditions d'attribution avant 1984 ne peuvent être apportées.

**QUESTION 9**

**TRAVAUX VOIRIE 2020**

Gilbert FAUCHARD précise que les travaux de voirie réalisés par l'entreprise ELB ont été exécutés dans les temps avec une réalisation satisfaisante.

Pour 2020, une consultation auprès des cabinets de maîtrise d'oeuvre : INGERIF et PLAINE ETUDE va être lancée.

Le Conseil Municipal est favorable à la constitution d'un groupement de commande pour les travaux comme les années passées.

**QUESTION 10**  
**Délib 2019-07-56**

**ADRESSAGE : DENOMINATION VOIES SANS NOM**

Dans le cadre des travaux de réalisation de l'adressage sur la commune en partenariat avec La Poste, le Conseil Municipal est favorable à l'attribution des noms de rues et de lieux-dits suivants :

Rues

Rue des Serres : liaison entre la RD 30 et la rue du Doué

Rue de la Haute Maison : liaison entre la rue du Haut-Verger et la RD 30

Venelle du Marché : liaison piétonne entre la Place du Vieux Marché et le Boulevard des Marronniers

Rue des Brosses : liaison entre la RD 137 dite route de Port-Brillet et la VC 4 dite de Launay-Villiers

Lieux-dits : nom en doublon

Le Bas Plessis route de Launay-Villiers remplacé par Le Bas Plessis d'Enfer

Les Huchetières route de Vitré en complément « Le Castelet » : 2 habitations au lieu-dit « Le Castelet » avec chacune un numéro.

**QUESTION 11**  
**Délib 2019-07-57**

**VENTE PARCELLE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la vente de la parcelle n° 37 de 439 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Gérard BELLANGER au prix de 54 € TTC le m<sup>2</sup>.

**QUESTION 12**  
**Délib 2019-07-58**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONGRES DES MAIRES et ADJOINTS**

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, François BERROU expose l'inscription pour la première fois en 18 ans du Maire au Congrès National des Maires et Adjointes à PARIS.

La prise en charge des frais relatifs à cette participation relève d'une décision du Conseil Municipal.

Aussi, à l'unanimité l'assemblée confirme le financement par la commune des frais d'inscription, de trajet, de déplacement sur place et d'hébergement soit environ 550 €

**QUESTION 13**

**AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POLE ENFANCE**  
**Lot 11 – ISOLATIONS- CLOISONS - PLAFONDS**

Il est rappelé au Conseil les deux avenants en plus-value confirmés auprès des entreprises PELE Menuiseries (903.47 € TTC) et DURAND Peinture (2 214 € TTC) pour des travaux à reprendre et/ou non réalisés par l'entreprise ERCP du lot isolations-cloisons-plafonds et qui viennent en réfection au marché de l'entreprise défaillante.

En fonction des pièces justificatives à transmettre au mandat de solde d'ERCP, le Conseil Municipal valide la décision d'un avenant en moins au lot 11 ERCP de 3 117.47 € TTC.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information auprès des conseillers municipaux sur :

-L'organisation le 14 septembre de la cérémonie d'inauguration Pôle Enfance le matin et des portes-ouvertes l'après-midi avec permanences des élus disponibles,

-L'avancement du dossier de contournement Morfelon avec les travaux confiés au groupement d'entreprises SECHE – FTPB pour un montant de 38 650 € HT dont 17 286 € HT à la charge de la commune,

- La rentrée des classes 2019 avec 85 élèves à l'école publique et 80 à l'école St Joseph,

- Les animations à venir : Chorale intergénérationnelle le lundi soir au Pôle Enfance - confirmation de Bourgneuf-la-Folie en avril 2020 - l'animation accordéon à la médiathèque suivi d'un film « ULTIMO TANGO » au cinéma le mercredi 2 octobre - le bal des enfants le 1<sup>er</sup> mars 2020,

- la proposition de désigner Gilbert FAUCHARD titulaire et Michèle Robert suppléante, élus délégués des communes de Laval Agglomération pour siéger au SIAEP

- la cérémonie « dossier de presse » de mise en service du relais Orange le vendredi 20 septembre à 18 heures rue des Landes.

Prochain conseil municipal : lundi 7 octobre 2019

Séance levée à 0 h 10 mn



